

TARIFS HORAIRES

des réparations automobiles ⁽¹⁾

ENTRÉ EN VIGUEUR LE : 03/01/2023

Tarif Hors Taxes (TVA 19,6 % en sus)

MÉCANIQUE

Tarif Horaire M1 (Travaux de base)	H.T.	88	+ TVA	20	= TTC	105,60
Tarif Horaire M2 (Travaux complexes)	H.T.	88	+ TVA	20	= TTC	105,60
Tarif Horaire M3 (Travaux haute technicité)	H.T.	88	+ TVA	20	= TTC	105,60

TOLERIE

Tarif Horaire M1 (Travaux de base)	H.T.	88	+ TVA	20	= TTC	105,60
Tarif Horaire M2 (Travaux complexes)	H.T.	88	+ TVA	20	= TTC	105,60
Tarif Horaire M3 (Travaux haute technicité)	H.T.	88	+ TVA	20	= TTC	105,60

PEINTURE

Tarif Horaire P1 (Main d'œuvre)	H.T.	84	+ TVA	20	= TTC	100,60
Peinture normale (Ingrédients)	H.T.	84	+ TVA	20	= TTC	100,60
Peinture Vernie (Ingrédients)	H.T.	84	+ TVA	20	= TTC	100,60
Tarif Nacrée (Ingrédients)	H.T.	84	+ TVA	20	= TTC	100,60

(1) La différence entre les différents taux de tarification (M1, M2, P1, P2...etc.) dépend du niveau technique de la réparation, c'est à dire de la qualification du personnel intervenant et de l'outillage nécessaire. Ces distinctions seront expliquées ou clarifiées sur sa demande si les indications figurant sur le devis ne lui paraissent pas assez claires.

(2) Distinction utilisée par les experts agréés conformément aux barèmes des assureurs.